



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n° 16 du 2 février 2018**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE.....2

### DDSP-62 /Etat-major.....2

Arrêté portant délégation à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière et les autorisations de sortie définitive de véhicule.....2

---

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

---

DDSP-62 /ETAT-MAJOR

---

Arrêté portant délégation à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière et les autorisations de sortie définitive de véhicule

Par arrêté du 31 janvier 2018

DECIDE

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée comme suit, en tenant compte des jours ouvrables, week-ends et jours fériés, des créneaux horaires et des zones géographiques correspondants aux circonscriptions de police comme suit :

#### **Circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 06 h 00 à 19 h 00)**

##### **Circonscription de Sécurité Publique de Lens :**

1. Monsieur Emmanuel DESJARS, commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

2. Monsieur Jean-Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la sûreté départementale .

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

3. Monsieur Rudy LEWANDOSKI, commissaire de police, chef du service d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

4. Monsieur Alexandre SEL, commissaire de police, chef du service d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

5. Madame Patricia QUENIVET, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef du commissariat subdivisionnaire de Carvin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

6. Monsieur Thierry BOITEL, commandant de police divisionnaire à l'emploi fonctionnel, chef du commissariat subdivisionnaire de Hénin-Beaumont ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef du commissariat subdivisionnaire d'Avion;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Dominique MILSON, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la sûreté départementale adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

7. Monsieur Alexandre BRABANT, capitaine de police, chef du commissariat subdivisionnaire de Liévin adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

8. Madame Audrey ACOULON, capitaine de police, chef du commissariat subdivisionnaire de Carvin adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

9. Monsieur Vincent PINCHON, capitaine de police, chef du commissariat subdivisionnaire d'Hénin-Beaumont adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

10. Madame Hélène SCHIETTECATTE, capitaine de police, chef du commissariat subdivisionnaire d'Avion adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

11. Monsieur Patrick PRZYDROZNY, commandant de police, chef du service de commandement de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

12. Monsieur Jean-Christophe CAUBET, capitaine de police, chef du service de commandement de la circonscription de sécurité publique de Lens adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

13. Monsieur Ludovic CRETAL, capitaine de police, Officier de commandement de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

14. Madame Clotilde GUIBON, capitaine de police, Officier de commandement de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

#### **Circonscription de Sécurité Publique d'Arras :**

Monsieur Thomas GUIBAL, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Olivier GUGELOT, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras adjoint ;

#### **Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 06 h 00 à 19 h 00 sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens – Arras**

15. Monsieur Emmanuel DESJARS, commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

16. Monsieur Jean-Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la sûreté départementale,

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

17. Monsieur Rudy LEWANDOSKI, commissaire de police, chef du service d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

18. Monsieur Alexandre SEL, commissaire de police, chef du service d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Thomas GUIBAL, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

19. Madame Patricia QUENIVET, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef du commissariat subdivisionnaire de Carvin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

20. Monsieur Thierry BOITEL, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef du commissariat subdivisionnaire d'Hénin-Beaumont ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

21. Monsieur Olivier GUGELOT, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

22. Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité d'Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Dominique MILSON, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la sûreté départementale adjoint ;

**Circonscriptions de sécurité publique du district de Béthune  
(Béthune - Auchel- Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay la Buisnière)**

**Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)**

**Circonscription de Sécurité Publique de Béthune :**

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire de police, chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabrice MOLLET, commissaire de police, chef du district de police de Béthune adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Bruay la Buisnière :**

Monsieur Jérôme FAUCHOIS, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DENISSEL, commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique d'Auchel :**

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Stéphane OBJOIE, capitaine de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Marles les Mines :**

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jérôme LEBLANC, capitaine de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Noeux les Mines :**

Monsieur Jean Louis MATHÉLIN, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Mickaël DERYCKE, capitaine de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines adjoint ;

**Le week end (samedi - dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00**

**Circonscriptions de sécurité publique du district de Béthune  
(Béthune - Auchel- Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay la Buisnière)**

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire de police , chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabrice MOLLET, commissaire de police, chef du district de police de Béthune adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jérôme FAUCHOIS, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Louis MATHÉLIN, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DENISSEL, commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière adjoint ;

**Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00**

**Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens – Arras  
et des Circonscriptions de sécurité publique du district de Béthune  
(Béthune - Auchel- Marles les Mines-Noeux les Mines - Bruay la Buisnière)**

**Service de Commandement de nuit du pôle Artois**

Monsieur Laurent WATTEL, commandant de police, chef du service de commandement de nuit du pôle Artois

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre BALAWÉJDER, commandant de police,, chef du service de commandement de nuit du pôle Artois adjoint

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Christophe DAVID, capitaine de police du service de commandement de nuit

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michael MARGOT, capitaine de police du service de commandement de nuit

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Daniel VALOIS, capitaine de police du service de commandement de nuit

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur David ANDRIEUX, major à l'échelon exceptionnel du service de commandement de nuit

**Circonscriptions du ressort du district de Boulogne sur mer (Boulogne-sur-mer, Berck-sur-mer, le Touquet-Paris-plage), les circonscriptions de sécurité publique de Calais et de Saint-Omer  
Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)**

**Circonscription de Sécurité Publique de Boulogne sur mer :**

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire divisionnaire de police, chef du district de Boulogne-sur-mer ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Calais :**

Monsieur Boris BONNERRE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Etienne CHURET, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Berck-sur-mer :**

Monsieur Patrick TELITSINE, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck-sur-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Annaïck FEVRIER, capitaine de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck-sur-mer adjoint ;

**Circonscription de Sécurité Publique de le Touquet-Paris-plage :**

Monsieur Alain VERNROY, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de le Touquet-Paris-plage ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Delphine FOUBERT, capitaine de police, chef de la circonscription de sécurité publique de le Touquet-Paris-plage adjoint;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe MARGOLLE, capitaine de police, chef de l'unité de service de proximité de la circonscription de sécurité publique de le Touquet-Paris-plage ;

**Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Omer :**

Madame Elise SIREJACOBS, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Raymond WIDHEM, commandant divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Omer adjoint ;

**Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00**

**sur le ressort des circonscriptions du district de Boulogne-sur-mer (Boulogne-sur-mer, Berck-sur-mer, le Touquet-Paris-plage) et les circonscriptions de sécurité publique de Calais et de Saint-Omer**

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire divisionnaire de police, chef du district de Boulogne-sur-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Boris BONNERRE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Etienne CHURET, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Elise SIREJACOBS, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Alain VERNOY, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de le Touquet-Paris-plage ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Patrick TELITSINE, commandant divisionnaire de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck-sur-mer ;

**Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00**

**Circonscriptions du ressort du district de Boulogne-sur-mer (Boulogne-sur-mer, Berck sur mer, le Touquet-Paris-plage) et les circonscriptions de sécurité publique de Calais et de Saint-Omer**

**Service de Commandement de nuit du pôle côte d'Opale**

Monsieur Pierre OBRY, commandant de police, chef du service de commandement de nuit du pôle côte d'Opale

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabien TETU, capitaine de police, chef du service de commandement de nuit du pôle côte d'Opale adjoint ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Stéphane POMEDIO, capitaine de police, du service de commandement de nuit

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent DOYER, capitaine de police, du service de commandement de nuit s

A l'effet de signer, pour leur zone de compétence respective :

les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule  
les autorisations définitives de sorties d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire

**ARTICLE 2** : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet du Pas de Calais et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé le Contrôleur général  
Directeur dépatemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais  
François ANGELINI